



SMGEAG

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Eau et de l'Assainissement
de Guadeloupe



COMMUNIQUÉ

30/08/2024

INTERDICTION DE CONSOMMER L'EAU COMMUNE DE GOURBEYRE - UDI- BOURG

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe informe ses usagers des communes de **Gourbeyre** et plus précisément des secteurs suivants :

Grande-Savane, Le Bourg, Valkaners, Dos d'Ane, Gillardin, Champfleury, Bisdary, Rivières-Sens, Saint-Charles, Galéan, Blanchet, Rue Charles Boromé, Avenue du Général de Gaulle, Hauts de Saint-Charles, Grand-Camp, Désiré, Route de l'Observatoire

Un taux de chlordécone supérieur à la valeur limite autorisée (0.100 µg/l) a été détecté dans l'eau produite par l'usine de BELLE-TERRE le 22 août 2024.

Par conséquent, les abonnés concernés ne doivent pas consommer l'eau pour la boisson, la préparation des aliments et le brossage des dents, et ce jusqu'à la levée de cette interdiction.

Les travaux de renouvellement des filtres à charbon actif de l'usine de Belle-Terre sont en cours.

En attendant la fin de ces opérations, le SMGEAG a décidé de diminuer la production de l'usine dès aujourd'hui.

La distribution de l'eau sera donc perturbée dans les zones précitées.

Les équipes du SMGEAG a procédé aujourd'hui à de nouveaux prélèvements et informera ses abonnés de l'évolution de la situation.

Le SMGEAG prie ses usagers de l'excuser pour la gêne occasionnée et les assure de son engagement pour un retour à la normale dans les meilleurs délais.